



<http://www.volantdoc.vaureen.com/>

Règlement intérieur

Article 1 : Le club accepte trois séances d'essai gratuites. A partir de la quatrième séance, tout adhérent doit s'acquitter de la cotisation.

Article 2 : La cotisation est fixée chaque année et révisable en fonction de l'activité du club.

Article 3 : Les joueurs devront participer à l'installation et au rangement du matériel mis à leur disposition.

Article 4 : Les raquettes ne seront prêtées qu'à titre exceptionnel. Chacun devra se munir de son propre matériel au-delà des deux séances d'essai. Les volants plastiques seront fournis par le club. Les volants plume restent à la charge des joueurs qui peuvent en acheter auprès du club.

Article 5 : L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la disparition de raquettes, volants, vêtements et tout objet déposés ou abandonnés dans le gymnase.

Article 6 : Tout mineur reste sous la responsabilité du ou des parents ou du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents ou représentants légaux de vérifier la présence d'un animateur dans la salle en début de séance.

Article 7 : Tous les adhérents se doivent le respect en particulier envers l'encadrement et le matériel. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste, ou toute attitude dangereuse, se verra sanctionné par une exclusion immédiate du gymnase. Tout comportement pouvant nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement, en jeu libre qu'en compétition pourra également être sanctionné. Le Conseil Collégial statue dans les 15 jours suivants, d'une sanction qui peut aller jusqu'à l'exclusion définitive sans possibilité de remboursement de cotisation.

Article 8 : Le club prendra à sa charge les frais d'inscription d'un tournoi pour les adultes. Les autres compétitions sont à la charge des adhérents. Pour les jeunes compétiteurs, le club s'engage à payer les inscriptions aux tournois et stage.

Article 9 : Chaque joueur majeur devra prendre en charge son inscription individuelle à un tournoi.

Article 10 : Toute demande d'adhésion vaut l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents. L'adhésion au club s'entend pour une saison, du 1er Septembre de l'année en cours au 31 Août de la saison suivante. L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet, et comprend la licence de la FFBA D et l'Assurance Fédérale. Toute cotisation réglée ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.

Article 11 : Le planning d'accès au gymnase durant les vacances scolaires est envoyé par mail avant chaque période de congés scolaires.

Article 12 : Le non respect du règlement peut remettre en question l'adhésion au club sans remboursement de la cotisation.

Article 13 : Ce règlement peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale, ou par décision des membres du bureau. Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'adresse bureau@vaureen.com